



PROGRAMME DE FORMATION **Formation de Capitaine 200** **(C200) Théorie**

N° de déclaration d'activité : 93 131 271 613

Textes de références

Arrêté du 20 Août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de Capitaine 200

Annexes II et III modifiées de l'arrêté du 20 Août 2015, fixant le programme de formation et d'évaluation

Niveau(x) de formation et titre(s)

- Brevet de Capitaine 200 obtenu après parution du PV DE JURY et validation des titres (MED1, NAVPAX, CRO et 250 KW)
- Titre de niveau 3 (anciennement V)
- Fiche France Compétence n° RNCP38833

Activités visées

Le brevet de capitaine 200 est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation pour être en mesure d'assurer les fonctions de capitaine et de chef mécanicien en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.

C'est un titre polyvalent qui permet à son titulaire d'exercer :

- au pont, des fonctions au niveau de direction sur des navires armés au commerce d'une jauge brute inférieure à 200 et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes,
- à la machine, des fonctions au niveau de direction sur tout navire d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW.

Prérequis pour l'entrée en formation

- Être titulaire, soit d'un certificat de matelot pont, certificat de matelot de quart passerelle ou certificat de marin qualifié pont délivré conformément à l'arr. du 18/08/2015, soit d'un diplôme ou titre reconnu dans le tableau 1 de l'annexe 1 du même arrêté, soit du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche (CACPP) délivré conformément à l'arr. du 23/04/2012.
- Avoir effectué un service en mer d'une durée au moins égale à six mois figurant sur le portail du marin
- Etre titulaire d'un **certificat d'aptitude médicale des gens de mer en cours de validité.**

Objectif de la formation

Préparer le stagiaire aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il devra accomplir et auxquelles il devra faire face dans l'exercice de son futur métier de Capitaine 200, dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité, par l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques, par le développement de compétences, attitudes et de savoir-faire professionnels requis.

Durée et Nombre minimum et maximum de stagiaires

243.5 heures + évaluations + réunion

Capacité d'accueil Maximum : 16

Nombre minimum de stagiaire par session : 8

Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continue sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les cours se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur
- matériel de démonstration spécifique en rapport avec la matière enseignée

et en salle équipée de simulateur radar pour la partie radio

Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique : apport de connaissance, approche par les compétences, exercices pratiques, simulation, démonstration commentée justifiée, démonstration pratique dirigée.

Modalités d'évaluation

Assiduité, participation + épreuves orales, écrites et pratiques.

Obtenir une note supérieure à 10/20 dans chacun des modules lors des épreuves.

Une note inférieure à 10 à l'épreuve Règles de barre, feux, balisage, signaux est éliminatoire.

Modules obligatoires (détails et tarifs sur le site)

Module P1-1, P2-1, NP-1 + Formations spécifiques non dispensées dans cette formation :
CRO, Navires à passagers et 250 KW

Condition de délivrance du diplôme et du brevet

Pour se voir délivrer le **brevet de capitaine 200**, le candidat doit adresser sa demande à la DIRM et:

- avoir suivi les modules de formation correspondants et justifier de leur acquisition,
- être titulaire d'un certificat de formation de base à la sécurité (CFBS),
- être titulaire, à minima d'un certificat d'enseignement médical de niveau I,
- être titulaire, à minima d'un certificat restreint d'opérateur (CRO),
- être titulaire des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers (SBNP 1, 2 et 3/NAVPA).
- Justifier de 12 mois de navigation

Les épreuves du CAP200, après notation du formateur sont transmises à la DIRM et soumises à la validation du jury lors des commissions. Une fois la commission achevée, le PV est diffusé sur le site de la DIRM et les relevés de notes apparaissent sur les portails du marin.

Coût, horaires, et dates de formation

Consulter notre site internet : <https://www.tauroentum-formation-maritime.com/>
Ou nous contacter : secretariat@tauroentum-formation.com

Financement

Plusieurs possibilités existent suivant le statut du demandeur, notamment :

Salariés

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
Transition Pro : <https://www.transitionspro.fr/>
L'employeur

Demandeurs d'emploi

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
France travail : <https://www.francetravail.fr/accueil/>

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans

Mission locale du lieu d'habitation : <https://www.mission-locale.fr/>
Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Travailleurs Indépendants

AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/>
FIF PL : <https://www.fifpl.fr/> (pour les micro entreprise)